Mairie de Saint-Michel-Thubeuf



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre

et le dix septembre

à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTTIER Christophe, Maire.

Présents: M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, M. LEBOUVIER, M. BENUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC.

Excusé (e) s : Mme LEMAITRE, Mme TINOCO, Mme MARTEL, Mme LE SENECHAL, M. LANCHARD

Absent: M. MARTIN

Mme LEMAITRE donne pouvoir à M. GUYET M. LANCHARD donne pouvoir à M. POTTIER Mme MARTEL donne pouvoir à M. DELARUE

M. DELARUE est nommé secrétaire de séance

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1. Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Cdc des Pays de l'Aigle)
- 2. Communications
- 3. Questions diverses

Rapport de la CLECT

Monsieur Christophe POTTIER, Maire de la commune de Saint Michel Thubeuf fait part à l'assemblée, que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle s'est réunie le 13 juin 2024 et a produit un rapport, soumis à tous les conseils municipaux. Ceux-ci doivent approuvés ce rapport pour les points qui concernent leur commune.

La CLECT a approuvé, à l'unanimité de ses membres les quatre points suivants :

Un lissage sur 3 années des emprunts de la compétence scolaire compensés par les communes ou financés par les communes des ex-CdC de Moulins la marche et la Ferté Fresnel (toutes les communes sont concernées)

L'instauration d'une compensation de la Ville de L'Aigle vers la Cdc pour les spectacles « publics scolaire pour les écoles de la Ville de L'Aigle (uniquement la Ville de L'Aigle est concernée)

L'instauration d'un principe de dynamisme des compensations dès 2025 (toutes les communes sont concernées)

La suppression du principe de dynamisme de la part « contribution au SDIS » de la compensation des communes de l'ex-Communauté de Communes du Canton de La Ferté Fresnel (Uniquement les communes de l'ex-Communauté de Communes du Canton de La Ferté Fresnel sont concernées)

Le détail de chacun de ces points est exposé dans le rapport ci-annexé, et dont il a été fait lecture en séance. Ce rapport est accompagné d'annexes présentant :

L'évolution prévisionnelle des compensations, commune par commune pour 2024 et 2025.

Les modalités de répartition des emprunts scolaires

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts

Le conseil Municipal, après avoir délibéré par 10 VOIX POUR et une abstention.

ACCEPTE, les propositions de la CLECT du 13 juin 2024

COMMUNICATION

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour signer le devis pour la réfection d'un calvaire pour un montant de 1 260.84 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise Luxelec pour la pose de 2 radiateurs et des éclairages dans la petite salle de la salle polyvalente. Le devis s'élève à 1 937.21 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Monsieur le Maire informe que :

- Le 22 septembre l'association de conservation du patrimoine de St Michel Thubeuf a choisi d'organiser une conférence sur l'histoire de la télégraphie Chappe, la localisation des différents postes dans notre région.
- Une réunion de préparation des décorations de Noël aura lieu le 17 septembre.
- La commune a fait intervenir une entreprise pour détruire un nid de frelons asiatiques au niveau de la salle polyvalente.

TOUR DE TABLE

Monsieur GUYET demande à se renseigner pour racheter le chemin de la ligne SNCF Monsieur DELARUE informe qu'il a demandé un devis pour le jeu qui a été vandalisé à « Doncaster » afin de le transmettre à l'assurance.

Mme VANDEWALLE notifie qu'elle a une réunion au Percher prochainement. Une étude patrimoniale a été mise en place afin de contrôler les débits.